

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectif de permettre aux élus de:

- Découvrir et maîtriser les étapes essentielles de l'élaboration et de l'exécution budgétaire.
- Calendrier, contraintes, processus d'élaboration sont abordés pour fournir des conseils et outils nécessaires à la bonne compréhension du budget.

- Comprendre la structure d'un budget.
- Connaître le processus budgétaire.
- Mieux appréhender l'exécution d'un budget.

Le Programme :

I – Qu'est ce qu'un budget ?

- A) Définition
- B) Structuration d'un budget
- C) Principes budgétaires

II – Les différents documents budgétaires

- A) Le budget primitif
- B) Les décisions modificatives
- C) Le compte administratif et le compte de gestion

III – Décider et exécuter un budget

- A) Le « couple » ordonnateur / comptable
- B) L'exécution budgétaire
- C) Les contrôles du budget

IV – L'environnement communal :

- A) Le référentiel M 57
- B) La maîtrise des risques financiers
- C) Les réformes actuelles

Formatrice : Madame Emilie BINOIS



- DGA Ressources dans un EPCI de 34 000 habitants.
- Adjointe au Maire d'une commune de 39 000 habitants sur un mandat, en charge des RH/Finances/Commandes Publique.
- Parcours professionnel toujours en lien avec l'élaboration budgétaire (commune et intercommunalité).

Les points forts de la formation :

Mieux comprendre les mécanismes budgétaires vous permettra de réaliser de meilleurs choix pour votre structure sur du court et du long terme. Une évaluation interactive sera proposée en fin de formation pour vérifier les acquis fondamentaux sur le budget et les finances locales. Des QCM et questions seront aussi posées au cours de la formation sur la compréhension de la structure d'un budget, le processus budgétaire, l'exécution d'un budget....

Modalités pédagogiques :

- Documents supports projetés.
- Etude de cas concrets.
- Exposés théoriques.

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité
En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Emilie BINOIS

Financement et coût :

(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût par personne est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Si vous souhaitez programmer cette session en intra sur le budget de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant :

Pour une formation de 7 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement):
- Moins de 2 000 habitants 1 990 euros TTC
- De 2 000 à 5 000 habitants 2 200 euros TTC
- Plus de 5 000 habitants 2 400 euros TTC
(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Evaluation des acquis :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.

Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

Accessibilité et référent handicap :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

- Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.
- Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Madame Emilie BINOIS. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval>